



SECTION FLÉCHETTES

PANA-LOISIRS DARTS CLUB

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La section **PANA-LOISIRS DARTS CLUB** est une activité intégrée à l'**association PANA-LOISIRS OMNISPORTS**.

Elle permet la pratique des fléchettes dans un cadre convivial, sportif et de loisir, accessible à tous ses adhérents.

Le présent règlement complète les statuts de l'association **PANA-LOISIRS OMNISPORTS**.

Article 1 – Objet de la section

La section a pour objectif de permettre la pratique des fléchettes dans un cadre convivial, sportif et de loisir.

Article 2 – Conditions d'adhésion de la section

L'accès à la section PANA-LOISIRS DARTS CLUB est ouvert :

- Aux personnes majeures.

Pour participer aux activités, chaque membre doit :

- Être adhérent de PANA-LOISIRS OMNISPORTS ;
- Être à jour de la cotisation annuelle de la section ;
- Respecter les statuts de l'association et le présent règlement.

Le responsable de section peut refuser une demande d'inscription si les capacités d'accueil ou les conditions de sécurité ne permettent pas d'assurer le bon fonctionnement de l'activité.

Article 3 – Accès aux installations

Les adhérents ont accès aux installations durant les créneaux définis par la section.

Ils s'engagent à :

- Respecter les horaires ;
- Participer à l'installation et au rangement du matériel ;
- Respecter les locaux mis à disposition ;
- Utiliser les cibles et accessoires conformément à leur destination
- Maintenir les lieux propres.

Toute personne extérieure doit obtenir l'accord préalable du responsable de section.

Il est interdit de déplacer ou modifier les installations sans autorisation.

Article 4 – Sécurité

Les fléchettes sont des objets pouvant occasionner des blessures.

Il est strictement interdit :

- de lancer une fléchette en dehors de la zone de jeu ;
- de rester devant ou à proximité immédiate d'une cible lorsqu'un joueur est en train de lancer ;
- de récupérer ses fléchettes avant que tous les joueurs aient terminé leur série ;
- de jouer dans un espace où une personne se trouve dans la zone de tir.

Aucun jeu ne doit commencer sans s'assurer que la zone située devant les cibles est libre.

Article 5 – Utilisation du matériel

Le matériel de la section doit être utilisé avec soin.

Toute dégradation résultant d'une utilisation anormale ou volontaire pourra faire l'objet d'une demande de remplacement ou de remboursement.

Les adhérents peuvent utiliser leur propre matériel sous réserve qu'il soit adapté à la pratique et ne présente aucun danger pour les installations.

Le matériel personnel reste sous la responsabilité de son propriétaire.

Article 6 – Comportement

Le club repose sur des valeurs de convivialité, respect et fair-play.

Sont notamment interdits :

- les insultes et propos agressifs ;
- les comportements violents ou menaçants ;
- toute attitude susceptible de perturber les autres joueurs ;
- la dégradation volontaire du matériel ou des locaux.

Tout comportement contraire à l'esprit du club pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Article 7 – Consommation d'alcool et de substances illicites

La consommation d'alcool doit rester compatible avec une pratique sécurisée des fléchettes.

Il est interdit de jouer sous l'emprise manifeste de l'alcool ou de substances pouvant altérer la vigilance et les réflexes.

Article 8 – Droit à l'image

Sauf opposition écrite, des photographies ou vidéos prises dans le cadre des activités pourront être utilisées pour la communication de PANA-LOISIRS OMNISPORTS.

Article 9 – Discipline et sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner :

1. Un rappel à l'ordre.
2. Un avertissement.
3. Une exclusion temporaire des activités.
4. Une exclusion définitive de la section.

Les sanctions sont prononcées par les instances compétentes de l'association PANA-LOISIRS OMNISPORTS après que l'adhérent concerné a pu présenter ses observations.

Article 10 – Modification du règlement

Le présent règlement intérieur pourra être modifié afin de tenir compte de l'évolution de la section, de ses installations ou de la réglementation.

Toute modification sera portée à la connaissance des adhérents.

Article 13 – Acceptation

L'inscription à la section PANA-LOISIRS DARTS CLUB implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Nom / Prénom : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :